

Procès-verbal du FSSCT départemental de Lot-et-Garonne du jeudi 13 mars 2025

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Alexandre FALCO, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
M. Fabien JAILLET, secrétaire général
M. Germain SOULARD, directeur de cabinet, conseiller départemental de prévention
Mme Laëtitià SARTINI, assistante sociale des personnels
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat (visioconférence)
Mme Valérie PLAISANCE, infirmière de prévention académique, rectorat (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Christelle CALVAT, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC-FP-FO
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
Mme Lydie LALOUBERE, professeure certifiée, FSU (visioconférence)
Mme Sandra TUFFAL, professeure des écoles, FSU
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

Mme Céline COLLE, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU
M. Éric DUPOUY, professeur certifié, FSU
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat
M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention
Mme Valérie AMELING, directrice RH de proximité

Représentants titulaires des personnels :

M. Thierry LANCELLE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION
Mme Sylvie LABARBE, cheffe d'établissement, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO
M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU
Mme Sabrina BESSON, professeure certifiée, FSU-SNES
Mme Elodie PALPANT, professeure des écoles, FSU
M. Franck LACOMBE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION
Mme Betty BUZZIGHIN, professeure certifiée, UNSA-EDUCATION

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation des PV du 21 novembre 2024
2. Renforcement des dispositifs départementaux d'information et de formation en santé, sécurité et condition de travail
3. Compte-rendu du GT fiches SST du 20 février 2025
4. Compte-rendu de la visite FSSSCT de la cité scolaire de Fumel
5. Compte-rendu de la visite FSSSCT du groupe scolaire Jean Villemin
6. Questions diverses :
 - Protocole Phare :
 - Quels indicateurs sont utilisés niveau départemental pour évaluer l'efficacité du protocole Phare dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement ?
 - Quels indicateurs pour évaluer l'impact de ce dispositif sur les personnels ?
 - Les critères pour décider du déclenchement du protocole phare ont-ils évolué depuis sa mise en place ?
 - Quels critères sont utilisés pour décider de du déplacement d'un enfant victime de "harcèlement" ou "harceleur" vers un autre établissement ?
 - Quels accompagnements des équipes qui accueillent des enfants "harceleur" ou "victime de harcèlement" est prévu ?
 - Retraite progressive :
 - Quels retours avez-vous sur les effets de la retraite progressive en termes de qualité de vie au travail et de réduction des arrêts maladie pour les personnels en fin de carrière ?
 - Existe-t-il un accompagnement spécifique pour les agents souhaitant entrer dans le dispositif de retraite progressive afin d'anticiper et d'organiser cette transition ?
 - Accompagnement des enseignants stagiaires :
 - Comment l'accompagnement des enseignants stagiaires prend-il en compte les questions de santé au travail, notamment en matière de gestion du stress et de prévention de l'épuisement professionnel ?

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 9h30. Il demande s'il y a des déclarations liminaires.

Madame Fischer lit une déclaration liminaire pour la FSU (*annexe 1*).

Monsieur le DASEN les remercie pour cette déclaration. Tous ces éléments seront consignés et transmis à madame la Rectrice.

1. Validation des PV du 21 novembre 2024

Monsieur Jaillet soumet au vote le PV du 21 novembre 2024 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Renforcement des dispositifs départementaux d'information et de formation en santé, sécurité et condition de travail

Madame Fischer indique que les membres de la FSSSCTD souhaitent renforcer l'information et la communication auprès des personnels. La rubrique du site internet de la DSDEN 47 concernant la FSSSCTD aurait besoin d'être retravaillée pour être plus lisible. Ils demandent également la possibilité de pouvoir disposer d'une page attitrée dans le COEE. Elle évoque également la création d'un flyer à destination des personnels. Elle lit l'avis n°1. (*annexe 2*)

Monsieur Soulard soumet au vote l'avis n°1 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Compte-rendu du GT fiches SST du 20 février 2025

Madame Fischer évoque 82 fiches SST reçues entre le 7 novembre 2024 et le 19 février 2025. Ces 82 fiches représentent 65 situations. 50 situations ont été classées dans les risques psycho-sociaux. Sur les 82 fiches, 51 concernent le 1^{er} degré, 13 concernent la situation d'un enseignant référent, 17 concernent le 2nd degré et 1 concerne le CIO.

Dans ces fiches SST, il y a 54 occurrences du mot « coup », 38 occurrences du mot « violence », 36 du mot « crise ». Cela permet de se rendre compte du climat et de l'environnement dans lequel travaillent ces personnels.

- Situation de l'école [REDACTED]

Madame Fischer explique que la situation de l'élève qui a été transféré de l'école [REDACTED] à l'école [REDACTED] pourrait être un cas d'école dans le cadre de gestion de ce genre de situation.

Monsieur Jaillet répond que la direction de la DSDEN travaille actuellement, en lien avec le service de l'école inclusive, avec les services de police, de gendarmerie, le SAMU et la médecine scolaire pour mettre en place un protocole pour ce type de situation. Il propose d'associer dans un second temps les membres de la FSSSCT à cette réflexion. Il précise que les travaux menés jusqu'à présent sont basés sur des protocoles existants dans d'autres DSDEN. L'idée est de démontrer à l'ensemble de nos correspondants que les services de l'Éducation nationale font ce qu'ils sont en capacité de faire à leur niveau. Un directeur d'école fait appel au SAMU, aux services de police ou de gendarmerie lorsque toutes les solutions internes à l'école et en lien avec l'équipe du pôle ressources ont été épuisées. Il y a la volonté d'élaborer, en groupe de travail, un guide à destination des écoles, des collèges et des lycées.

- Situation de l'école [REDACTED]

Monsieur Couderc évoque la situation très compliquée d'un élève autiste dans une école où il y a un seul enseignant et un seul AESH. Il y a eu beaucoup de turn over d'AESH pour cet élève très violent. Il sent un enseignant très fragilisé.

Monsieur Jaillet répond qu'il a échangé avec l'IEN ASH sur cette situation qui est très suivie dans le cadre de la communauté 360. Il indique que l'élève n'est plus scolarisé à temps plein et vient seulement le matin. A terme, c'est un dossier qui sera suivi par notre référente autisme dès son retour de congé maternité.

Monsieur le DASEN appuie sur le fait de communiquer pour montrer qu'il peut y avoir un accompagnement quand un enseignant est en difficulté. Madame Fischer est tout à fait d'accord mais il y a encore des mots maladroits de la part des équipes de circonscription envers les personnels qui se sentent alors responsables. L'accompagnement doit être plus bienveillant. Monsieur le DASEN répond que les personnels doivent travailler en sécurité ce qui amène à la sérénité. L'école doit être accompagnante envers ces personnels dans des situations compliquées pour eux.

Monsieur Soulard ajoute qu'un travail est mené sur les affiches et flyers pour une communication plus simplifiée des dispositifs d'accompagnement existants auprès des personnels.

Madame Fischer évoque le fait que les équipes de circonscription et notamment les assistants de prévention ne voient pas forcément les conditions de travail compliquées de certains personnels. Madame Tuffal explique que dans un premier temps, il peut y avoir un sentiment de culpabilité de la part des enseignants. Il est très important de les rassurer. Les équipes de circonscription doivent d'abord écouter et entendre le mal être du collègue. Monsieur le DASEN est d'accord sur le fait qu'il faut dégager ces personnels de ce sentiment de culpabilité. Ils doivent se sentir accompagnés.

Madame Sartini trouve qu'il serait intéressant de proposer des formations aux personnels accompagnants sur les risques psycho-sociaux et sur l'écoute active. Elle ajoute qu'il faudrait également interroger ces personnels sur leurs propres besoins.

Madame Calvat exprime la demande de pouvoir afficher un bandeau sur le site des fiches SST avec toutes les coordonnées des personnes pouvant aider les personnels (Médecin de prévention, assistante sociale des personnels, RH de proximité, Réseau PAS).

Monsieur Soulard répond que l'idée est compliquée techniquement à mettre en place sur cet outil de région académique. L'autre solution est de mettre toutes ces informations sur les flyers qui seront envoyés à l'ensemble des personnels.

Madame Laloubère appuie sur le fait de retravailler le site internet de la DSDEN et le COEE afin que les personnels puissent trouver les informations au moment où ils en ont besoin. Elle précise que les personnels du 2nd degré n'ont pas la culture du COEE.

Monsieur Soulard répond qu'il y a des normes nationales à respecter pour le site internet de la DSDEN. Il est prévu dans tous les cas de retravailler et rendre plus lisible la partie FSSSCTD. Monsieur Jaillet ajoute qu'il serait intéressant d'alléger les informations et de pouvoir ajouter un bandeau d'information sur le site internet de la DSDEN.

Madame Fischer expose un exemplaire de flyer qui permettrait de relayer ces informations.

Madame Plaisance observe la non connaissance des dispositifs de santé et sécurité au travail. Elle explique avoir été interpellée par un inspecteur du 64 pour intervenir aux réunions de directeurs d'école afin d'exposer ces dispositifs et notamment le réseau PAS. L'intervention a été très bien vécue par les collègues. Elle trouve l'idée du site internet et du flyer très intéressante.

Monsieur DIA indique qu'il existe un site de l'INRS qui explique également ces dispositifs et qui peut apporter beaucoup de ressources.

Madame Fischer rebondit sur le fait que cette culture de la santé au travail n'est pas assez présente. Cela pourrait être une bonne idée d'aborder ce sujet en conseil de maîtres pour le 1^{er} degré et qu'il y ait une incitation à tenir les CHS dans le 2nd degré.

Monsieur le DASEN amène la question du circuit de communication. Il faut réfléchir à comment communiquer. Il va demander à l'A-DASEN d'en parler au prochain CIEN.

Monsieur Soulard ajoute qu'en tant que conseiller départemental de prévention, il peut réunir les assistants de prévention pour également travailler sur cette question.

Monsieur Dia indique que ces informations pourraient être intégrées au livret d'accueil des personnels distribués dans certains établissements lors de la pré-rentrée.

- Pression des familles envers les personnels :

Madame Fischer regrette que la lettre de rappel à la loi ne soit pas systématiquement utilisée.

Madame Baradat-Calbet appuie sur le fait qu'il faut inciter les personnels à déposer plainte dès qu'ils sont victimes de violences verbales ou physiques.

Monsieur Jaillet répond que la DSDEN entretient des relations permanentes avec les forces de l'ordre. Ces dernières ont beaucoup de plaintes à traiter concernant l'Education Nationale. La direction de la DSDEN peut aider au traitement plus rapide de certains dossiers.

Madame Sartini indique qu'un travail est en cours en lien avec le conseiller technique du service social en faveur des élèves et Monsieur Prima pour aider les enseignants à appréhender ces situations de familles complexes. Ils recensent les besoins des enseignants sur différents sujets comme la législation ou la protection de l'enfance.

Monsieur Pion estime qu'il y a de plus en plus de familles intrusives. On ne voit que la partie immergée de l'iceberg. Il serait intéressant de pouvoir former les directeurs d'écoles pour gérer des parents en colère ou menaçants.

Madame Laloubère signale que lors de la dernière réunion de la FSSSCT académique, un courrier de rappel à la loi a été créé et validé par le rectorat.

- Atteinte et violence à caractère sexuel :

Madame Fischer évoque l'émergence de fiches SST concernant les violences à caractère sexuel. Ce type de violence avait été également constaté via les questionnaires transmis lors des visites de FSSSCTD. C'est une thématique sur laquelle les membres de la FSSSCTD doivent se pencher.

Madame Sartini informe l'instance qu'il existe le dispositif « Stopdiscr » qui peut aider les personnels se trouvant dans cette situation.

- Relations avec les mairies :

Madame Calvat expose plusieurs fiches SST relatant des problèmes relationnels avec les mairies. Il est notamment évoqué la gestion des ATSEM.

Monsieur Jaillet répond que le meilleur intermédiaire pour ces situations est l'IEN de circonscription.

Monsieur Soulard ajoute qu'en fonction de la problématique, les DDEN peuvent jouer un rôle notamment pour ce qui est de la salubrité des bâtiments.

- Accident de service pour les AESH :

Madame Tuffal évoque des problèmes de violences d'élèves envers des AESH qui peuvent recevoir des coups et blessures importants. Ces personnels ont des difficultés à signaler ces situations pouvant porter atteinte à leur santé. L'administration ne pouvant pas les diriger vers un accident de service, ils ont été dirigés vers le médecin de prévention pour qu'il puisse acter une déclaration d'accident de service.

Monsieur Jaillet redéfinit ces propos en précisant que la personne en charge de gérer les accidents de services ne peut déclarer si c'est un accident. Seul le médecin de prévention est en capacité de définir si on est dans le cadre d'un accident de service.

Madame Sartini ajoute que certains agents estiment que se prendre des coups de la part d'élèves en situation de handicap fait partie du métier. Elle s'appuie sur le certificat médical qui précise si l'arrêt de travail est en lien avec un accident de service.

Docteur Patard explique que le médecin traitant ne peut que constater la lésion. Il peut écouter l'agent lui préciser que c'est en lien avec un événement survenu au travail mais le médecin ne peut pas faire la déclaration de lui-même.

Madame Fischer lit l'avis n°3. (annexe 2)

Monsieur Soulard soumet au vote l'avis n°3 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le DASEN répond que l'idée est intéressante et qu'elle sera soumise à Monsieur LAFONT Jean-François, conseiller technique des élèves en situation de handicap.

4. Compte-rendu de la visite F3SCT de la cité scolaire de Fumel (annexe 3)

Madame Fischer expose la thématique des visites : l'exposition aux risques psycho-sociaux. La cité scolaire de Fumel regroupe un collège, un lycée général et technologique et un lycée professionnel. C'est une grande structure en termes de personnels. Lors de cette visite, la délégation a ressenti un manque de culture sur la santé au travail. La visite a été très bien organisée par le chef d'établissement mais pas selon les attendus. Les enseignants interrogés avaient été désignés en amont. Or, cela a engendré certaines frustrations de la part d'autres personnels qui n'ont pas pu être interrogés. Les problématiques dégagées par cette visite sont la santé et la sécurité, la charge et l'organisation du travail ainsi que la communication et le climat scolaire.

Monsieur le DASEN demande ce qui a été le plus significatif en termes de charge de travail.

Madame Fischer répond que les réformes successives ont impacté l'organisation des emplois du temps des enseignants. Cela ne leur permet plus de faire des réunions hors temps de travail devant élève. Pour les personnels administratifs, c'est un problème d'interruption régulière dans leur travail. Il y a également des absences non remplacées qui impactent l'ensemble de l'équipe. Elle souligne la présence d'un seul secrétaire général d'EPL pour trois établissements.

Monsieur Dupouy présente la difficulté spécifique du manque de temps d'accompagnement des familles. Les personnels ont l'impression de ne pas remplir leur mission essentielle.

Madame Fischer évoque les problèmes de sécurité avec un établissement vieillissant. Elle souligne que le collège est le bâtiment le plus insécurisé et que le gymnase n'est pas dans les normes. Il y a eu également des manquements importants lors d'une réelle alerte à la bombe.

Monsieur Jaillet indique qu'il serait important qu'un représentant de la collectivité de la région soit présent lors de ces visites afin de faire le lien sur ces situations.

Madame Fischer constate également qu'aucune information n'était rédigée au niveau du DUERP.

Monsieur Soulard répond qu'un rappel sera fait au chef d'établissement qui est responsable de site.

Madame Fischer souligne que les assistants de prévention des lycées professionnels sont souvent issus du conseil départemental ou régional. Il serait intéressant que ce soient également des personnels de l'éducation nationale qui s'occupent de cette mission.

Madame Baradat-Calbet informe l'instance qu'il y a toujours des problèmes pour contacter par téléphone l'établissement scolaire.

Madame Fischer indique que les personnels regrettent également le manque de communication et de cohésion entre les directions.

Monsieur le DASEN répond que ce rapport sera transmis à la région et au chef d'établissement pour les parties qui les concernent respectivement.

5. Compte-rendu de la visite F3SCT du groupe scolaire Jean Villemain de Pont du Casse (annexe 4)

Madame Fischer explique que c'est un groupe scolaire avec une école maternelle et une école élémentaire qui ont la particularité d'être sur deux sites éloignés pour un même établissement. Elle expose les plans pour illustrer la situation. C'est une problématique car les équipes sont divisées géographiquement. Elle expose également une difficulté de signalétique du lieu de l'école. Cela pose problème en cas d'urgence pour l'accès aux pompiers par exemple. Ce problème a été signalé auprès de la mairie à plusieurs reprises. Ils ont également évoqué la problématique de la surcharge de travail ainsi que celle du harcèlement et conflits internes. Enfin, le

cas d'une porte d'évacuation avec une barre antipanique située à l'abord d'une route très passante est repéré comme un danger pour les élèves.

Monsieur Soulard répond que pour résoudre ce problème, la mise en place d'une solution magnétique située plus en hauteur peut être faite. Cela nécessite que l'on appuie dessus pour déclencher l'ouverture. C'est le système mis en place sur les portes d'entrée des deux écoles.

Madame Fischer évoque ensuite la pression que peuvent subir les directeurs d'écoles par rapport à la répartition des élèves sur les différents sites de l'école. Le protocole Phare peut devenir un moyen de pression de la part des familles. Elle souligne également que la mise en place de ces protocoles engendre une surcharge de travail pour les directeurs d'écoles.

Monsieur le DASEN les remercie pour la présentation de ces deux visites d'établissements.

Madame Fischer lit les avis n°2 et n°4 suite à ces visites. (*annexe 2*)

Monsieur Soulard soumet au vote l'avis n°2 et n°4 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Questions diverses :

- Protocole Phare :
 - *Quels indicateurs sont utilisés niveau départemental pour évaluer l'efficacité du protocole Phare dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement ?*
 - *Quels indicateurs pour évaluer l'impact de ce dispositif sur les personnels ?*

Monsieur Soulard répond que pour les deux premières questions il n'existe pas d'indicateur pour le moment. Tous les protocoles mis en place sont rentrés dans une plateforme avec un délai de traitement limité.

- *Les critères pour décider du déclenchement du protocole phare ont-ils évolué depuis sa mise en place ?*

Monsieur Soulard répond que depuis deux ans, dès qu'un signalement est fait avec le mot « harcèlement », le fait est pris pour argent comptant. Cela ne veut pas dire que c'est forcément du harcèlement mais le protocole est lancé. La première étape est de recevoir l'enfant victime pour qu'il puisse s'exprimer et la seconde étape est de recevoir les parents en entretien. Il est ensuite décidé si le protocole est prolongé ou non. Il souligne qu'il y a de nombreux signalements qui s'arrêtent à ce niveau, l'équipe ressource estimant qu'il n'y a pas de situation de harcèlement.

Madame Fischer indique que cette méconnaissance entraîne une surcharge de travail.

Monsieur Soulard précise que ces deux premiers échanges doivent être fait par le directeur d'école pour les écoles. Pour la suite du protocole, c'est l'équipe ressource qui prend le relais.

- *Quels critères sont utilisés pour décider de du déplacement d'un enfant victime de "harcèlement" ou "harceleur" vers un autre établissement ?*

Monsieur Soulard répond que c'est une possibilité qui doit être utilisée en cas d'échec des mesures éducatives mises en œuvre.

- *Quels accompagnements des équipes qui accueillent des enfants "harceleur" ou "victime de harcèlement" est prévu ?*

Monsieur Soulard répond que l'accompagnement est fait par l'équipe ressource qui a mené l'enquête jusqu'au bout. Ces équipes ressources ont eu une formation académique il y a deux ans. Un plan de formation sur 3 ans est prévu pour sensibiliser tous les enseignants du 1^{er} degré dans le cadre des animations pédagogiques. Dans le 2nd degré, ces formations de sensibilisation au harcèlement ont commencé depuis la rentrée 2024 et vont être déployées sur les quatre prochaines années. Le constat actuel dans le 1^{er} degré est que le protocole Phare a

permis d'améliorer le climat scolaire en général dans les écoles, car toutes les situations, même de conflits sont traitées.

- Retraite progressive :

- *Quels retours avez-vous sur les effets de la retraite progressive en termes de qualité de vie au travail et de réduction des arrêts maladie pour les personnels en fin de carrière ?*
- *Existe-t-il un accompagnement spécifique pour les agents souhaitant entrer dans le dispositif de retraite progressive afin d'anticiper et d'organiser cette transition ?*

Monsieur le DASEN répond qu'il a pas assez d'éléments pour répondre à ces questions car c'est un dispositif trop récent.

Monsieur Jaillet souligne que ce sont des questions intéressantes mais qu'il y a très peu d'agents concernés pour le moment.

- Accompagnement des enseignants stagiaires :

- *Comment l'accompagnement des enseignants stagiaires prend-il en compte les questions de santé au travail, notamment en matière de gestion du stress et de prévention de l'épuisement professionnel ?*

Monsieur Jaillet répond qu'en début d'année scolaire, monsieur le DASEN reçoit les stagiaires nouvellement affectés dans le département et présente à cette occasion les dispositifs d'aide en termes de santé, sécurité et conditions de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur l'inspecteur d'académie** propose de lever la séance à 12h10.

Le président de séance,



Alexandre FALCO